

Procès-Verbal Assemblée Générale du 10 Janvier 2026

Date : samedi 10 janvier 2026

Lieu : COMPLEXE SPORTIF DE PEYPIN - Rue Puits Armand – 13124 PEYPIN

Heure d'ouverture : 09h30

Membres du Comité Directeur présents :

- Abdellah BEN ABDESSELEM – Président
- Charles FARRUGIA – Secrétaire général
- Pascal GUILLOT – Vice-président
- Marion JAIME – Vice-présidente
- Franck LODZIAK – Secrétaire général adjoint
- Loïc BARRESI – Membre du CD
- Denis DERANIERI – Membre du CD
- Serge LARIOS – Membre du CD
- Dominique PERONNET – Membre du CD
- Patrick ROSADINI – Membre du CD

Membres du Comité Directeur absents :

- M. Mounir HARRATHI – Vice-président
- Mme Francesca PAOLETTI – Trésorière
- M. Lou CHASTAIGNET – Membre du CD
- Mme Florence CIACERI – Membre du CD

Invités :

En présentiel :

- Alexandre BIAMONTI – Directeur Technique Régional
- Antar KARIM – Directeur Technique Régional adjoint
- Cristofe DRIPÔ – Expert-comptable de la Ligue
- François ROUIT – Président du CD05

En visioconférence :

- Gilles CHERDIEUX – Président de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées
- Adrien ISSERT – Responsable du service juridique fédéral

Sont présents ou représentés **43 clubs**, représentant **3 018 licenciés**, répartis comme suit :

- **CD04** : 3 clubs – 205 licenciés
- **CD05** : 1 club – 81 licenciés
- **CD06** : 4 clubs – 316 licenciés
- **CD13** : 25 clubs – 1 732 licenciés
- **CD83** : 6 clubs – 345 licenciés
- **CD84** : 4 clubs – 339 licenciés

Procès-Verbal Assemblée Générale du 10 Janvier 2026

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et mot du Président
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier – Présentation des comptes 2024–2025
4. Rapport sportif et technique
5. Gouvernance et conformité institutionnelle
6. **Résolutions soumises au vote :**
 - 6.1. Mise à jour des statuts et règlement intérieur de la Ligue (mise en conformité avec les statuts et règlement intérieur types FFKDA)
 - 6.2. Changement de siège social (nouvelle adresse administrative proposée)
 - 6.3. Validation du principe d'action en justice pour le recouvrement des cotisations fédérales non reversées par les CD06 et CD83
 - 6.4. Révocation de **M. Pascal GUILLOT** de son mandat au Comité Directeur
(conformément à la décision du Comité Directeur du 11 novembre 2025)
 - 6.5. Révocation éventuelle de **M. Patrick ROSADINI** et **Mme Dominique PERONNET**, *sous réserve d'avis juridique de la Fédération et en l'absence de régularisation des cotisations avant l'AG*
7. Questions diverses

Procès-Verbal Assemblée Générale du 10 Janvier 2026

1. Ouverture de l'Assemblée

L'Assemblée Générale est ouverte par **M. Abdellah BEN ABDESSELEM**, Président de la Ligue PACA Karaté et Disciplines Associées.

Le Président remercie les représentants des clubs pour leur présence et rappelle l'importance du respect du cadre statutaire et du dialogue institutionnel.

Le Président constate que le quorum requis pour les **modifications statutaires** n'est pas atteint.

L'Assemblée peut néanmoins valablement délibérer sur les autres points de l'ordre du jour.

Le Président donne la parole à **M. Gilles CHERDIEUX**, Président de la Fédération, qui rappelle l'importance de l'apaisement, du respect des règles fédérales et de la coopération entre la Ligue, les Comités Départementaux et la Fédération.

À la suite de cette intervention, des échanges ont lieu entre :

- des représentants de Comités Départementaux,
- des Présidents de clubs,
- des membres du Comité Directeur.

Ces échanges portent principalement sur :

- l'interprétation des règles de reversement des cotisations fédérales ;
- la situation financière entre la Ligue et certains Comités Départementaux ;
- la conformité des pratiques comptables au cadre fédéral.

Il est constaté que des divergences d'analyse subsistent, mais que les échanges se déroulent dans un cadre contradictoire et respectueux.

Procès-Verbal Assemblée Générale du 10 Janvier 2026

2. Rapport moral du Président

Le Président, **M. Abdellah BEN ABDESSELEM**, présente son **rapport moral**.

Il rappelle en préambule que la saison 2024–2025 s'est déroulée dans un contexte institutionnel exigeant, marqué par des tensions internes et des divergences de gouvernance, tout en soulignant que la Ligue a néanmoins poursuivi ses missions statutaires.

Le Président expose notamment :

- la tenue régulière des réunions du Comité Directeur et du Bureau ;
- la continuité du fonctionnement administratif et sportif de la Ligue ;
- l'accompagnement des clubs dans l'organisation des compétitions, formations et actions de développement ;
- le travail conduit avec l'équipe technique régionale et les partenaires institutionnels.

Il insiste sur la nécessité :

- du respect strict des règles statutaires et financières ;
- d'une transparence totale dans la gestion ;
- d'une clarification des relations financières entre la Ligue et les Comités Départementaux.

Il rappelle que les décisions prises par la gouvernance de la Ligue ont toujours eu pour objectif de préserver l'intérêt général, la stabilité institutionnelle et l'équité entre les clubs.

Le Président conclut en réaffirmant sa volonté :

- de restaurer un climat de confiance ;
- de renforcer la coopération avec l'ensemble des acteurs ;
- et de recentrer l'action de la Ligue sur le développement des disciplines, au service des licenciés et des clubs.

Le rapport moral est ensuite soumis au vote de l'Assemblée.

Vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstentions : 0

➔ **Le rapport moral est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Procès-Verbal Assemblée Générale du 10 Janvier 2026

3. Rapport financier – Comptes 2024-2025

Présentation des comptes 2024–2025

L'expert-comptable, M. Cristofe DRIPÔ, présente les comptes de l'exercice 2024-2025.

À la demande d'un membre du comité directeur, il est acté qu'une **liste détaillée du matériel acquis par la Ligue** sera intégrée aux annexes comptables.

Vote à main levée (comptes et bilan) :

- Abstentions : 1 club représentant **196 voix**
- Contre : 0

➔ **Les comptes et le bilan de l'exercice 2024-2025 sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés.**

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est présenté, intégrant une gestion prudente et une autonomie progressive.

Vote à main levée :

- Abstentions : 1 club représentant **196 voix**
- Contre : 0

➔ **Le budget 2025-2026 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

4. Rapport sportif et technique

Le Directeur Technique Régional présente un bilan détaillé :

- des entraînements régionaux Kunité et Kata ;
- des actions liées aux grades et jurys ;
- des compétitions régionales organisées ;
- des stages d'arbitrage ;
- du développement des disciplines associées ;
- des actions en Para-Karaté et Body Karaté ;
- des démarches relatives aux subventions ANS.

Procès-Verbal Assemblée Générale du 10 Janvier 2026

5. Résolutions soumises au vote

6.1 Mise à jour des statuts et du règlement intérieur

6.2 Changement de siège social

Il est constaté que le **quorum requis pour les modifications statutaires n'est pas atteint.**

→ **Ces deux résolutions ne sont pas soumises au vote et sont reportées à une Assemblée Générale ultérieure.**

NOTA : Le projet de mise à jour des statuts et règlement intérieur a été envoyé le 28/11/2025 au secrétaire général de la FFK pour soumission, avant adoption, au bureau exécutif fédéral, qui peut exiger qu'il soit procédé à des modifications lorsque les mesures envisagées ne sont pas compatibles avec les statuts-type ou le règlement intérieur-type des ligues régionales, les statuts et règlements de la fédération ou avec l'intérêt général dont la fédération a la charge.

Le silence gardé pendant deux mois suivant la transmission du projet vaut approbation

Le contexte et les motivations de ces projets sont rappelés dans les documents annexés transmis avec l'ordre du jour.

6.3 Action en justice – principe (recouvrement cotisations CD06 / CD83)

Le contexte financier est rappelé, notamment :

- l'absence de reversement intégral de la part de cotisations fédérales dues à la Ligue ;
- la tentative de compensation par facturation de manifestations ZID, non validée par la Ligue ;
- les démarches de relance et de mise en demeure engagées.

NOTA : Le Comité Directeur avait déjà autorisé le Président, lors de sa séance du 11 novembre 2025, à engager toute action judiciaire utile.

Compte tenu :

- des paiements partiels effectués avant l'Assemblée,
- des engagements publics de régularisation pris devant le Président de la Fédération et l'Assemblée Générale,
- de la volonté commune de rétablir une collaboration normale,

→ **Cette résolution est retirée de l'ordre du jour et annulée, devenue sans objet à ce stade.**

Procès-Verbal Assemblée Générale du 10 Janvier 2026

6.4 Révocation de M. Pascal GUILLOT

Il est rappelé que :

- le Comité Directeur avait décidé de mettre fin à ses fonctions de vice-président et de soumettre à l'Assemblée Générale la révocation de son mandat de membre du Comité Directeur ;
- M. GUILLOT a saisi le CNOSF.

Suite à la **proposition de conciliation du CNOSF**, la Ligue :

- a rapporté la décision mettant fin à ses fonctions de vice-président ;
- a procédé à sa réintégration dans ses fonctions.

→ **Conformément à cette proposition de conciliation, ce point n'est pas soumis au vote de l'Assemblée Générale.**

6.5 Révocation éventuelle de M. Patrick ROSADINI et Mme Dominique PERONNET

Cette résolution était :

- conditionnée à l'absence de régularisation préalable ;
- subordonnée à l'avis juridique de la Fédération.

Compte tenu :

- des paiements partiels effectués,
- des engagements formels de régularisation pris devant le Président de la Fédération et l'Assemblée,
- de la volonté de rétablir des relations institutionnelles normales,

→ **Cette résolution est retirée de l'ordre du jour et annulée, devenue sans objet à ce stade.**

6. Clôture de l'Assemblée

Le Président remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et rappelle la volonté de la Ligue de poursuivre son action dans un esprit d'autonomie, de transparence et de soutien accru aux clubs et aux disciplines associées.

L'Assemblée Générale est levée à 12h00.

Le Président,
Ben ABDESSELEM

Le Secrétaire,
Charles FARRUGIA



Procès-Verbal

Assemblée Générale du 10 Janvier 2026

ANNEXES

1. Note explicative des résolutions
2. Projet de modification de statuts
3. Projet de modification de règlement intérieur
4. Compte de résultat 2024-2025
5. Budget 2025-2026
6. Rapport d'activité DTR-ETR 2024-2025